L'attribution de droits aux fleuves – pour une approche par les communs

Assigning rights to rivers: for an approach by the commons

Marie-Pierre Camproux Duffrène

Université de Strasbourg, laboratoire SAGE, UMR 7363, France - m.camporux@unistra.fr

RÉSUMÉ

Proposer une approche par les communs de notre représentation juridique des fleuves, c'est exposer 1) en quoi consiste cette traduction des rapports Homme-Nature et du socio-éco-système Fleuve Un commun naturel est une entité complexe composée d'un objet composite (soit universel comme la planète, ou l'eau), soit spatialisé ou territorialisé comme un fleuve, d'une communauté du vivant liée à cet objet et de leurs interactions. La communauté est un collectif d'humains et de non humains. En ce qui concerne un fleuve, elle réunit les usagers humains et non humains de cet écosystème et comprend les générations présentes et futures.

Un commun naturel est un système de relations et d'interdépendances entre les éléments à maintenir en termes d'équilibres sur une trajectoire pérenne. Au regard de la complexité de ces relations, la réflexion doit impérativement intégrer les questions d'échelles, d'emboitement ou d'articulation. Certaines valeurs soustendent cette construction en particulier celles de mise en commun, de solidarité écologique.

2) quels sont les apports de cette construction de commun naturel

Identifier un commun naturel, c'est prendre en compte cette dualité d'un intérêt commun correspondant à la pérennité du système fleuve et la caractérisation du commun Fleuve comme regroupant des intérêts et des usages divers à considérer. Le préjudice écologique en est une des illustrations.

ABSTRACT

To propose an approach by the commons of our legal representation of rivers is to expose:

1) what this translation of the Man-Nature relationship and the river socio-ecosystem consists of A natural commons is a complex entity composed of a composite object (either universal, such as the planet or water), or spatialized or territorialized, such as a river, a community of living beings linked to this object and their interactions. The community is a collective of humans and non-humans. In the case of a river, it brings together the human and non-human users of this ecosystem and includes present and future generations.

A natural community is a system of relationships and interdependencies between elements to be maintained in terms of equilibrium on a perennial trajectory. Given the complexity of these relationships, it is imperative that reflection integrate questions of scale, nesting and articulation. Certain values underlie this construction, in particular those of pooling and ecological solidarity.

2) what are the contributions of this construction of the natural commons

Identifying a natural commons means taking into account the duality of a common interest corresponding to the sustainability of the river system and the characterization of the river commons as a group of diverse interests and uses to be considered. The ecological damage is one of the illustrations.

MOTS CLÉS / KEYWORDS

Commun naturel, diversité des usages, interdépendances, intérêt commun, statut juridique